

AUX AGENT.E.S DE LA SPHÈRE PATRIMONIALE



Dans une DGFip à bout de souffle, où les restrictions budgétaires pèsent chaque jour un peu plus sur les conditions de vie au travail et l'exécution des missions, la CGT Finances Publiques a fait entendre la voix des agents de la sphère patrimoniale.

Durant les dernières années, la sphère patrimoniale a vu s'ouvrir plusieurs chantiers, chacun emportant des conséquences importantes pour l'ensemble des missions. Nous revenons ici sur les éléments les plus marquants de la période concernant la publicité foncière, l'enregistrement et le contrôle patrimonial.

La CGT Finances Publiques fera toujours entendre sa voix pour porter les revendications propres aux agents de la sphère patrimoniale. Elle fera en sorte que celles-ci soient reconnues, écoutées et satisfaites, à l'instar de ce qu'elle fait pour l'ensemble des agent-e-s des Finances Publiques.

La Publicité Foncière et la mission enregistrement sont également impactées par la logique plus globale du « NRP » (Nouveau Réseau de Proximité). La DGFIP s'est emparée du concept politique fumeux de démétropolisation, qui viserait à redynamiser les services publics dans des bassins d'emplois dégradés au détriment des grandes villes. La publicité foncière et l'enregistrement sont également les cibles des « relocalisations ». L'objectif consiste à mettre en place de gros services-usines (50 agents minimum), créés au départ pour « soutenir » le réseau. En fait pour le remplacer dans un deuxième temps. Et pourquoi pas l'externaliser au final ? Étant entendu que la Cour des Comptes préconise un seul SPF au plan national !

C'est ainsi qu'à l'horizon 2023 seront donc ouverts 15 services d'aide à la publicité foncière (SAPF). Le service national de l'enregistrement (SNE), lui, a été créé au 01/03/2021.

le vote cgt pour défendre mes droits !



👉 LA DEVISE DE LA DGFIP EST : JE FERME, TU FERMES ET MAINTENANT JE REDÉPLOIE !

La mission de la publicité foncière, sur la sellette, subit de constantes restructurations depuis plus de dix ans. Elle a essuyé des suppressions d'emplois massives, avec une particularité : elles sont la conséquence de « la mise en place de Téléactes ». L'appropriation lente et chaotique de cette procédure par les notaires a considérablement allongé les délais de publication. Ceux-ci atteignent parfois plus de deux ans !

Ces retards, devenus quasi-structurels ont impacté toute la chaîne foncière et contaminé jusqu'à la sphère fiscale : taxes foncières, taxes d'habitation erronées, explosion du contentieux.

Voilà comment l'administration, en voulant dégager des gains de productivité pour répondre à la commande de dégraissage de l'emploi public, a réussi à faire augmenter la masse de travail pour trois missions de la DGFIP !

Aujourd'hui, les délais de publication des actes immobiliers explosent, dégradent le service rendu aux usagers et impactent très largement de nombreux services de la DGFIP (SIP, CDIF, SIE, services de contrôle...). Le principe d'une véritable seconde main, gage de qualité du fichier immobilier, doit être réaffirmé.

Le bon sens aurait commandé, après ce constat, de procéder, comme le préconise la CGT depuis des années, d'adapter les moyens de l'administration aux besoins sociaux et non l'inverse, en créant des emplois. Ce n'est malheureusement pas la solution qui a été choisie. La dégradation méthodique de la mission pèse sur les conditions de travail des agents, que l'on rend responsables de la situation !

👉 **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** s'oppose à toutes externalisations des missions des SPF au profit des notaires et demande l'abandon de l'ANF (Accès des Notaires au Fichier immobilier). Elle combat résolument la casse du maillage territorial décidée dans le cadre du NRP.

👉 **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique que ces services puissent exercer l'intégralité de leurs prérogatives avec des moyens humains et matériels suffisants garants de leur expertise, c'est-à-dire assurer :

- 👉 La fiabilisation du fichier foncier ;
- 👉 L'information aux tiers ;
- 👉 Le recouvrement de taxes ;
- 👉 La garantie de la sécurité juridique ;
- 👉 La source de renseignements indispensable pour l'exercice des missions de la DGFIP ;
- 👉 L'alimentation des budgets des départements.

👉 **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique un maillage le plus fin possible, tenant compte des spécificités géographiques et de l'importance des marchés immobiliers. Elle refuse le principe de la fusion des SPF.



Enregistrement, ressource fiscale et missions menacées

Que restera-t-il de la mission enregistrement ?

- ➔ Pertes de recettes fiscales suite à la décision de ramener à zéro certains droits ;
- ➔ Pertes d'informations avec la suppression de l'obligation d'enregistrement ;
- ➔ Pertes en termes d'emplois pour la DGFIP.

On peut ajouter le module FIDJI-Enregistrement livré en octobre 2016, bientôt obsolète avec la mise en place d'@-enregistrement.

@-Enregistrement, ou l'enregistrement en ligne par l'utilisateur, laissera sur le bord du chemin nombre de collègues, nombre d'utilisateurs en rupture avec l'outil informatique ou les complexités administratives.

Cela devrait être indolore pour les usagers qui ont déjà un comptable, notaire, avocat, fiscaliste, mais pour les autres ? Et quel avenir pour les agents ?

L'enregistrement et le conseil apporté par nos collègues, manquera incontestablement à une partie des usagers et leur seul recours sera le notaire, l'avocat, qui factureront leurs conseils !

A l'instar des cartes grises (auprès de prestataires payants) ou des aides pour la déclaration d'impôts (cf La Poste).

D'abord présente dans chaque recette des impôts, en pôles enregistrement, puis en SIE, la mission enregistrement a été progressivement départementalisée et intégrée aux SPF, emportant à chaque fois des pertes de compétence et d'expertise. Son implantation territoriale disparaîtra à terme avec le développement du SNE et la numérisation des formalités.

Suite aux suppressions d'emplois massives, les relances concernant les successions ne sont plus une priorité dans certains départements. L'enregistrement des déclarations de successions « néantes » et des donations accuse un retard considérable.

Le classement, voire la saisie de certaines déclarations, sont effectués par des contractuels. La BNDP n'est plus régulièrement mise à jour. Les collègues manquent d'informations fiables pour effectuer le contrôle.

La gestion des restitutions de droits réclamés par les contribuables accuse également un grand retard. Elle génère de nombreux appels téléphoniques et ajoute du stress dans un service d'enregistrement déjà débordé.

La CGT Finances Publiques rappelle son opposition à la constitution du SNE, n'ayant pour autre but que la concentration des tâches et la suppression d'emplois.

➔ **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique les emplois et les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement de la mission d'enregistrement. Cette dernière doit être déployée au plus près des citoyens, dans un maillage correspondant à celui des services en charge de la gestion et du contrôle de la fiscalité patrimoniale.

➔ **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique également une vraie politique en matière de droits d'enregistrement, qui ne doit pas aboutir à de nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises. Il faut arrêter les transferts de tâches à des opérateurs privés, notamment celui du traitement des successions aux notaires.





le vote cgt pour défendre mes droits !

Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine, quels moyens ?

- **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** a dénoncé lors de leur mise en place, l'éloignement de la gestion et du contrôle.

Les agents affectés notamment au contrôle patrimonial (succession, donation, impôt sur la fortune, etc.) sont de moins en moins nombreux, éloignés du terrain et des marchés immobiliers locaux. Ils « croulent » sous les dossiers à traiter, n'arrivent pas à les finaliser puisque l'information n'est plus transmise correctement par les services (Enregistrement, SPF,...).

Les agents sont sollicités pour travailler sur les listes datamining chronophages, qui ne sont pas toujours porteuses d'enjeux. La vraie fraude, n'est par définition pas dans les fichiers !

La fiscalité immobilière est pourtant une matière où les enjeux en termes de contrôle sont importants.

- **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** là aussi revendique des moyens suffisants pour que le contrôle fiscal puisse pleinement jouer son rôle.

La création des SPFE et des SDE a rompu le lien entre gestion et contrôle dans une matière où la potentialité en termes de contrôle est très importante. Les applications informatiques des anciennes fiscalités immobilières doivent être maintenues et modernisées, en particulier pour un contrôle efficace des successions et donations. Les moyens informatiques et en formation pour axer le contrôle sur l'évitement et la fraude doivent être développés. La CGT revendique une évolution législative plus coercitive empêchant les montages d'optimisation ou d'évitement fiscal.

- **LA CGT FINANCES PUBLIQUES** revendique également le retour et l'amélioration de l'ISF, dans sa fonction de solidarité, de sa progressivité, comme pour l'impôt sur le revenu.

L'ensemble des revendications en termes de missions et d'organisation sont portées concrètement par la CGT Finances Publiques dans les Groupes de Travail « métiers ». En effet, les intervenants de la CGT sont des agents de cette sphère qui « pratiquent » et portent des propositions alternatives.

La CGT Finances Publiques revendique :

Le maintien des SPF et des services enregistrement sur tout le territoire ainsi que des moyens pour les contrôles de la fiscalité patrimoniale. Il faut recruter du personnel à la hauteur des besoins.



La CGT va continuer sa lutte contre ces réformes destructrices, AGENTS DE LA SPHÈRE PATRIMONIALE

Pour faire vivre votre mission et entendre vos revendications



1^{er} au 8 décembre
VOTEZ CGT